

COMMUNE DE CHAMPANGES – DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

1 142 HABITANTS

*La commune fait partie de la Communauté de Communes du
Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA)*

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le compte administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la Commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 10 juin de l'année N+1 à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du compte administratif.

ELEMENTS DE CONTEXTE

La population totale de la commune de CHAMPANGES est de 1 142 habitants pour une superficie de 3,71 km². La commune possède de nombreux équipements : 1 groupe scolaire, des logements locatifs, des gîtes ainsi que des terres agricoles.

PRIORITES DU BUDGET 2022

Les dépenses d'équipement se sont élevées à **1 822 495.57€**

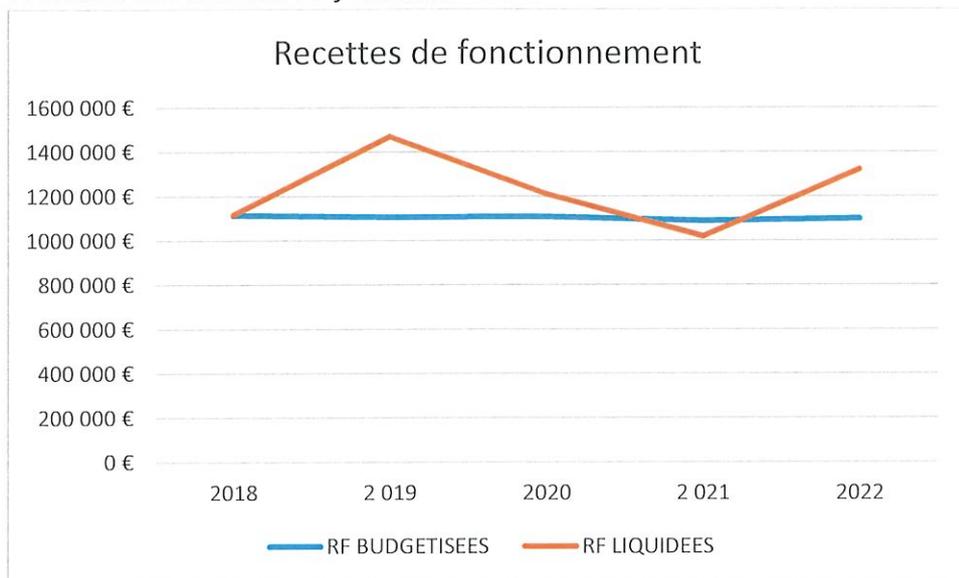
Les principales réalisations ont été :

- Réalisation d'un groupe scolaire
- Aménagement d'un trottoir sur le RD 32
- Aménagement du Mont du Jura
- Dévoiement du réseau pluvial route de Saint Urbain
- Réalisation d'un tronçon d'eaux pluviales chemin du Lac

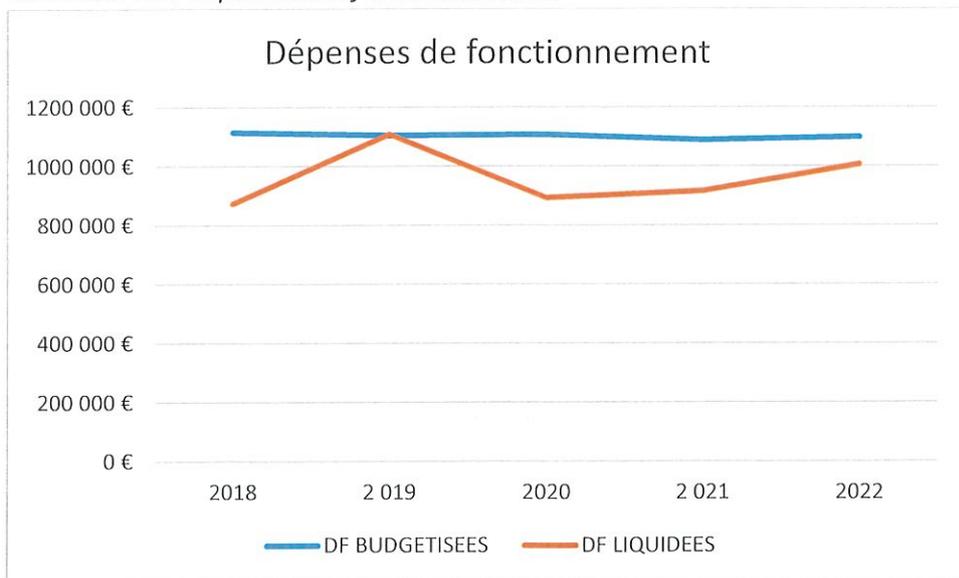
RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT

Evolution des recettes de fonctionnement

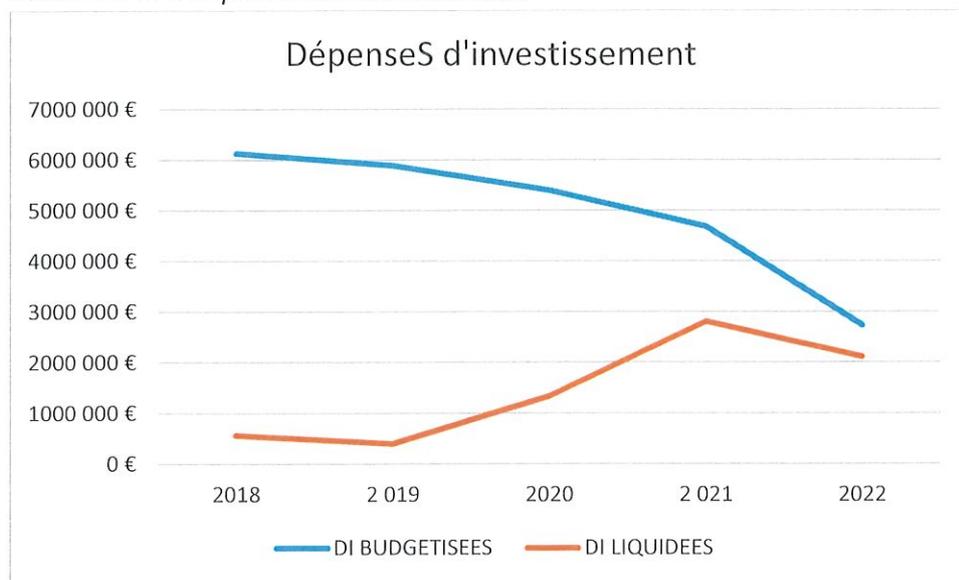


Evolution des dépenses de fonctionnement

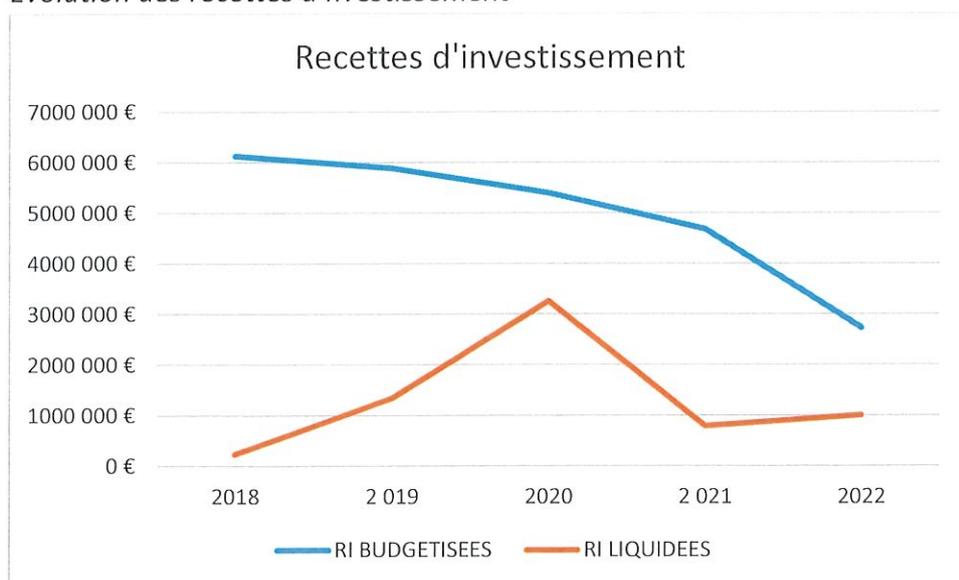


INVESTISSEMENTS

Evolution des dépenses d'investissement



Evolution des recettes d'investissement



BUDGET PRINCIPAL

	BUDGET PRINCIPAL	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	1 005 925.61 €	2 112 936.36 €
RECETTES	1 320 267.75 €	1 006 137.70€

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux 2022 sont les suivants :

Taxe foncière sur bâti : 24.08 %

Taxe foncière sur non bâti : 95.75 %

LES PRINCIPAUX RATIOS

Dépenses réelles de fonctionnement/population 1 005 925.61 € / 1 142 habitants = 880.85 €
Produit des impositions directes/population 742 990.26 € / 1 142 habitants = 650.60 €
Recettes réelles de fonctionnement/population 1 320 267.75 € / 1 142 habitants = 1 156.10 €
Encours de la dette/population au 31/12/2021 1 465 089 77€ / 1 142 habitants = 1 282.92 €
Désendettement (frais financiers/remboursement du capital de la dette) = 33.46 %
Epargne brute (recette de fonctionnement – dépenses de fonctionnement) = 314 342.14€
Epargne nette (épargne brute - capital de la dette) = - 783 472.52 €

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

La commune emploie

- 9 agents titulaires - 2 agents en cours de titularisation - 1 agent contractuel
- 1 agent réintégré (congé maternité)

soit un effectif de **13 agents** pour l'année 2022 (soit **10.07** équivalents temps plein).

Le montant des charges de personnel et frais assimilés pour l'année 2022 s'élève à **417 394.72 €** comprenant les charges de :

Personnel titulaire	270 025.23 €
Personnel non titulaire	16 636.98 €
Cotisations sociales	120 924.33 €
Autres (assurance, FNC, visites obligatoires)	9 808.18 €

Charges de personnel/dépenses réelles de fonctionnement : **41.49 %**

Fait à Champanges, le 8 mars 2023

Le maire, Renato Gobber